

- Aucun questionnaire médical
- 3 niveaux de contrat à tarifs très compétitifs
- Tiers payant pour ne pas faire l'avance des frais
 - Assistance incluse
- Réseau optique et dentaire
- Eligible à la loi Madelin

TARIFS MENSUELS 2020

TARIFS TTC 2020 TOUTES GARANTIES			
	SCo A	SCo B	SCo C
ENFANT (jusqu'à 18 ans)	24,53 €	28,37 €	38,89 €
Adulte -20 ans	29,12 €	35,13 €	49,39 €
20 à 40 ans	36,33 €	43,86 €	61,67 €
41 à 50 ans	45,40 €	56,49 €	77,11 €
51 à 60 ans	54,51 €	69,13 €	80,85 €
61 à 70 ans	68,23 €	85,54 €	103,13 €
71 à 80 ans	81,76 €	98,13 €	116,44 €
81 ans et plus	104,31 €	122,62 €	147,38 €

Pour vous aider à choisir la meilleure garantie en fonction de vos besoins :

Appelez votre correspondant au 04 66 22 76 69

MUTEO Assurances www.muteo.fr 134 Rte d'Avignon - 30 000 NIMES - Tel 04 66 22 76 69 - contact@muteo.fr
 MUTEO RCS Nimes 834246084 - Immatriculée à l'Orias sous le N° 18001110 www.oriass.fr - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de IACPR 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 (www.acpr.banque-france.fr) - MUTEO exerce son activité en catégorie B en application des dispositions de l'article L 520-1 b I du Code des assurances. Abilis réalise plus de 33% de son CA avec Miel Mutuelle.
 Réclamation : MUTEO/ Service Réclamation 134 Rte d'Avignon 30 000 NIMES - reclamation@muteo.fr
 Médiation : Médiateur de la consommation PLANETE COURTIER 12-14 Rond-point des Champs Elysées 75008 PARIS
 ou mediation@planetecourtier.fr



Santé Communale



Livret d'information de votre complémentaire santé communale



Association UNIS



Santé Communale 2020

Tableau des remboursements (sécurité sociale incluse)

ACTES MÉDICAUX <i>Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle</i>	SCoA	SCoB	SCoC
SOINS MÉDICAUX			
Honoraires médecins adhérent à l'OPTAM (*) Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR (**)	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent à l'OPTAM Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR	130% BR	150% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
PHARMACIE			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
HOSPITALISATION Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérent à l'OPTAM	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent à l'OPTAM	100% BR	130% BR	180% BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD(9))	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour (6)	50 € / jour (6)	60 € / jour (6)
Lit accompagnant enfant - 12 ans et + de 70 ans	8 € / jour (7)	10 € / jour (7)	15 € / jour (7)
Frais location de TV	2 € / jour (8)	2 € / jour (8)	2 € / jour (8)
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
PANIER 100 % SANTE	Pas de reste à charge		
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale (1) (TM (***) inclus)	185% BR	200% BR	300% BR
Implants (un par an et par bénéficiaire) (1)	165 € par Implant	200 € par implant	330 € par Implant
ORTHODONTIE			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) (****)	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €

ACTES MÉDICAUX	SCoA	SCoB	SCoC
OPTIQUE			
PANIER 100 % SANTE	Pas de reste à charge		
Monture (2)	60% BR + 50 € (TM (***) inclus)	60% BR + 70 € (TM (***) inclus)	60% BR + 100 € (TM (***) inclus)
Verres simples	60% BR + 50 €/verre (TM inclus)	60% BR + 60 €/verre (TM (***) inclus)	60% BR + 80 €/verre (TM (***) inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 €/verre (TM (***) inclus)	60% BR + 90 €/verre (TM (***) inclus)	60% BR + 100 €/verre (TM (***) inclus)
Lentilles acceptées (2) ou refusées (3)	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +250 €
AUTRES PROTHÈSES			
Prothèses acoustiques OFFRE 100% SANTE (à partir du 01/01/2021)	Pas de reste à charge		
Prothèses acoustiques panier libre	100% BR	100% BR + 100 € (4)	100% BR + 340 € (4)
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
CURES THERMALES			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
PRÉVENTION			
Consultation ostéopathe, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	25 € par acte (deux actes par an et par bénéficiaire)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte	23 € par acte	23 € par acte
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Vaccin Anti Grippe	100% BR	100% BR	100% BR
Assistance à domicile	Incluse		
ALLOCATION OBSÈQUES (5)			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit. Délai d'attente de 6 mois	2 030 €		

Distribué pour l'Association UNIS par :

MUTEO Assurances

134 Route d'Avignon - 30 000 NIMES

Tel : 04 66 22 76 69

contact@muteo.fr

www.santecommunale.fr

(1) En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 000 € la première année et 1550 € les suivantes (par an et par bénéficiaire)
 (2) Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrie - cf décret du 18/11/2014) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.
 (3) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.
 (4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.
 (5) La garantie obsèques est assurée par Mlézia (délai d'attente de 6 mois) Versement de l'allocation obsèques uniquement pour les adhérents de plus de 12 ans L'ayant droit est un membre de la famille de l'adhérent (parent, enfant, conjoint ou concubin).
 (6) Limité à 60 jours par an et hospitalisation sauf maison de repos et de rééducation fonctionnelle (30 jours par an et par hospitalisation)
 (7) Limité à 20 jours par hospitalisation.
 (8) Limité à 30 jours par an.
 (9) MAS : Maison d'accueil spécialisée et EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 (*) OPTAM : Option de pratique tarifaire maîtrisée
 (**) BR : Base de Remboursement.
 (***) ATM : Acte Technique Médical - ADI : Acte d'Imagerie - ADE : Acte d'Échographie.
 (****) TM : Titres Modérateur.
 (***** TO 90 : Traitement Orthodontique pour un semestre.
 Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge. Ce contrat est dit responsable et répond du décret du 18 novembre 2014 portant sur la réforme de l'assurance maladie.